

INTERNATIONAL

Guerre en Ukraine : « Viols et agressions sexuelles ont été perpétrés avec une cruauté extrême »

Pramila Patten, représentante spéciale du secrétaire général de l'ONU sur les violences sexuelles commises en période de conflit, dénonce une « tactique délibérée » des forces russes.

Propos recueillis par Annick Cojean

Propos recueillis par Annick Cojean

Propos recueillis par Annick Cojean

Article réservé aux abonnés



La représentante spéciale des Nations unies chargée de la question des violences sexuelles dans les conflits, Pramila Patten, s'adresse au Conseil de sécurité au sujet de l'invasion russe en Ukraine, à New York, le 6 juin 2022.

MIKE SEGAR / REUTERS

Pramila Patten a signé le 13 octobre, à Paris, un accord de partenariat avec l'ONG Bibliothèques sans frontières, qui a développé une expertise dans l'organisation d'espaces sécurisés dans lesquels les survivantes aux violences sexuelles ont accès à des services de soutien médical, psychologique, juridique, ainsi qu'à des activités éducatives et des formations professionnelles. Une approche holistique que la représentante onusienne veut appliquer dans de nombreux pays, et prioritairement en Ukraine.

Que sait-on des violences sexuelles commises au cours du conflit ukrainien ?

Des crimes de guerre atroces ont eu lieu en Ukraine. Des viols et toutes sortes d'agressions sexuelles ont été perpétrés par les forces russes, de façon souvent systématique, avec une brutalité et une cruauté extrêmes. Les investigations sur des cas précis, vérifiés, prouvent qu'il s'agit d'une stratégie militaire visant à déshumaniser les victimes et à terroriser la population. Le viol, en Ukraine, est bel et bien une arme de guerre. C'est le cas, depuis longtemps, dans de nombreux conflits.

La différence, c'est que, pour la première fois dans l'Histoire, la sensibilisation au sujet est extrême, la prise de conscience internationale, et cela implique un changement total de perspective. On considère enfin ces crimes pour ce qu'ils sont : non pas des dommages

collatéraux mais une tactique délibérée à laquelle l'armée russe a eu recours depuis le début du conflit. On les scrute avec vigilance, on les documente, on en parle au plus haut niveau, et une volonté politique existe de tout mettre en œuvre pour combattre l'impunité. Je peux vous dire que depuis le mois de février, je n'ai pas cessé de travailler sur le dossier ukrainien.

Dispose-t-on de chiffres montrant l'ampleur de ces crimes ?

Communiquer des chiffres n'aurait aucun sens car ils n'évoqueraient que le sommet de l'iceberg. Et comment le mesurer ? Le viol, arme biologique, psychologique, à déflagration multiple, a cette singularité de ressembler au crime parfait puisque c'est le plus tu, le moins signalé, donc le moins condamné. On se heurte à des tabous culturels terribles, à la stigmatisation, à la peur des représailles. On affronte aussi le manque d'infrastructures pour traiter du problème. Vers qui les victimes peuvent-elles se tourner dans un conflit en cours, quand les bâtiments sont démolis, les institutions judiciaires désorganisées, les cellules de santé chaotiques ou débordées ? C'est extrêmement compliqué.

Le gouvernement ukrainien s'est-il saisi de la question ?

Oui, très fermement, et depuis le début du conflit, puisque des cas de violences sexuelles ont été signalés dès le troisième jour de l'invasion du pays, le 24 février. Le président, le premier ministre, le ministre des affaires étrangères, tout le gouvernement est mobilisé. Ce sont les hommes qui ont tiré la sonnette d'alarme, diligenté les enquêtes, et c'est à leur honneur. J'ai aussi rencontré à

New York la première dame, qui travaille sur ces questions.

Dispose-t-on de rapports d'enquête officiels ?

Oui. D'abord, le bureau du procureur général, à Kiev, fait un travail extraordinaire. Je le signale parce qu'il arrive très souvent que le procureur général chargé d'enquêter sur les violations des droits humains néglige les violences sexuelles, surtout si c'est un homme. Pas lui ! Il a même demandé que je déploie des experts au sein même de son bureau. Deux rapports remis à l'ONU nous donnent aussi une idée assez précise des violences sexuelles.

Le premier, rendu le 23 septembre, est celui du président de la commission d'enquête internationale indépendante sur l'Ukraine, qui a travaillé sur des événements produits dans les régions de Kiev, Tchernihiv, Kharkiv et Soumy, a visité décombres, centres de tortures et détention, rencontré plus de 150 victimes et témoins. Il confirme l'usage répandu du viol, précise que l'âge des victimes s'étend de 4 à 82 ans et que des proches des victimes ont fréquemment été forcés, sous la menace des armes, à assister aux crimes.

Un autre rapport, remis le 27 septembre, est celui du bureau du Haut-Commissaire aux droits de l'homme. Il démontre l'usage du viol contre femmes et enfants sur les sites occupés par les forces russes, et aussi contre les hommes dans les lieux de détention. Il cite quelques exemples particulièrement sordides. Dans la région de Kiev, deux soldats russes sont ainsi entrés dans la maison d'un couple et de leur petite fille de 4 ans, ont violé la jeune épouse, forcé son mari à regarder la scène avant de le tabasser, le torturer, l'obliger à avoir sous leurs yeux un rapport sexuel avec sa femme, tandis que la petite criait dans une autre pièce. Plus tard, les mots de

l'enfant à sa mère suggèrent qu'elle a elle-même subi une violence sexuelle.

A Kiev, j'ai vu la maman d'un garçon de 11 ans qui avait été violé devant ses parents. Sans compter ces réfugiées ukrainiennes que j'ai rencontrées à Varsovie et qui se tournaient vers le mur quand le mot « violence sexuelle » a été évoqué, traumatisées et incapables de parler.

Et anxieuses du risque de grossesse ?

Bien sûr ! Beaucoup étaient enceintes. Lors de l'Assemblée générale des Nations unies, j'ai exhorté tous les leaders de la communauté internationale à mettre la pression sur le gouvernement polonais pour que les femmes réfugiées aient droit aux services de santé reproductive et à l'avortement. Mais le sujet est tellement tabou en Pologne ! J'ai dit aux autorités de ce pays : je ne vous demande pas de changer vos lois, je vous demande de traiter cette question comme une urgence humanitaire. Mais quand je parle à un représentant de la justice, il renvoie la balle à la santé, et inversement. Vous imaginez le désarroi d'une femme ukrainienne ? Et son urgence ? Pourrait-elle rentrer chez elle avec un bébé russe ? Jamais ! J'ai rencontré au Nigeria des jeunes filles enlevées par Boko Haram et revenues de captivité avec des bébés. Leur sort était épouvantable. Elles étaient rejetées par leurs familles, raillées, méprisées, agressées. La double peine. Y compris pour les enfants issus du viol. Ce crime a des répercussions sur des générations. Je l'ai constaté partout, notamment en Bosnie. C'est pourquoi je me bats contre son impunité.

Mais que pouvez-vous faire en zone de guerre ?

Mettre un maximum d'emphase sur le sujet. Mobiliser, conscientiser, responsabiliser un maximum de gens.

Torpiller ce tabou. Ebruiter les rapports d'experts. Sortir à tout prix du silence, qui est une licence pour violer. J'insiste sur le renforcement des enquêtes de l'ONU, la rigueur et la rapidité dans la collecte des informations, la formation des procureurs, des juges, des policiers, des gardes-frontières ; une sensibilisation de tous les secteurs, ceux de la santé sexuelle et reproductive, de la santé mentale. Je veux une synergie et c'est un plan d'action générale que je prépare avec le gouvernement ukrainien. J'ai d'ailleurs soulevé avec lui la question des exactions, côté ukrainien. Et il n'y a pas eu de déni. Quand on mobilise rapidement 100 000 volontaires non formés, il y a effectivement un risque. La sensibilisation du personnel militaire est donc essentielle. Si je me suis rendue en Ukraine dès le mois de mai, c'est certes pour envoyer un message de solidarité aux victimes. Mais c'est aussi pour signifier aux violeurs que le monde entier s'indigne et qu'ils devront rendre des comptes. Je ne lâcherai rien. J'ai un mandat pour contacter toutes les parties au dossier, c'est-à-dire aussi les Russes. J'informe régulièrement le Conseil de sécurité. Le 26 juillet, j'ai reçu une lettre du gouvernement de Moscou m'assurant qu'il collaborerait avec mon mandat. Mais rien n'avance, alors que je leur ai clairement rappelé leurs obligations. A chaque rencontre, le représentant russe se contente de nier les exactions en invoquant des « fake news ». Je ne suis pas du tout satisfaite.

Les réfugiées ukrainiennes sont-elles également en danger ?

Oui. La traite d'êtres humains est un danger qui guette les femmes et les enfants non accompagnés aux frontières de l'Ukraine. C'est une crise humanitaire quasiment

invisible mais majeure. Pour les prédateurs, la guerre n'est pas une tragédie mais une formidable opportunité. Ils viennent de partout prendre dans leurs filets les personnes les plus vulnérables, sous prétexte de leur venir en aide.

Des réseaux de prostitution sont aux aguets depuis le premier jour et on trouve des Ukrainiennes victimes de la traite dans de nombreux pays, y compris en Afrique, et aussi, m'a-t-on dit, dans les maisons closes d'Allemagne. Je me suis déplacée dans de nombreux pays d'Europe – Allemagne, Belgique, Danemark, Moldavie, Pologne. J'ai parlé aux ministres autrichien et lituanien. Des mesures sont bien prises dans l'Union européenne, mais il faudrait une action mondiale coordonnée.

Annick Cojean

Le Monde.fr

[Guerre en Ukraine : « Viols et agressions sexuelles ont été perpétrés avec une cruauté extrême »](#)

Pramila Patten, représentante spéciale du secrétaire général de l'ONU sur les violences sexuelles commises en période de conflit, dénonce une « tactique délibérée » des forces russes.

Annick Cojean | Publié le 20/10/2022 à 01:30